



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**Direction Générale**  
Atelier du Développement Durable

Affaire suivie par **M. Stampfler**

T 01 49 60 27 54 F 01 49 60 27 00  
E-mail : [mstampfler@ivry94.fr](mailto:mstampfler@ivry94.fr)  
références : MS/SL

**Monsieur Legrand**  
Président de la Commission Particulière  
du Débat Public  
« Crue Seine Bassée »  
CPDP centre d'affaires Claudel  
1, rue des Ponts  
10 400 Nogent-sur-Seine

Ivry-sur-Seine, le mardi 31 janvier 2012

### **Objet : Commission Particulière du Débat Public : Crue Seine Bassée**

Monsieur le Président,

Le territoire de la Ville d'Ivry, comme vous le savez, serait particulièrement impacté par une crue de type 1910, aussi, j'ai pris connaissance avec un grand intérêt du projet de la Bassée proposé par l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs.

Le dossier du maître d'ouvrage indique que ce nouvel équipement sur le fleuve, devrait permettre par rapport avec la situation actuelle, une réduction supplémentaire, en aval de la Bassée, de 20 à 50 centimètres du niveau de la ligne d'eau selon le type de crue.

En cas de crue équivalente à celle de 1910, si je reprends, le gain serait du même ordre pour Ivry que ceux annoncés pour Paris (-20 cm) et Alfortville (-22 cm). Cette baisse complémentaire du niveau de l'eau serait appréciable pour Ivry, et elle devrait nous conduire à porter un jugement positif sur ce projet.

Mais, tout comme de nombreux autres acteurs concernés, ce projet m'interroge sur plusieurs points.

Tout d'abord, et il s'agit d'un point majeur à mon sens, ce projet estimé en 2009 à 495 millions d'euros HT, puis à 574 millions d'euros HT en 2011 (Présentation de M.Popelin aux élus de Paris le 17 janvier 2011), n'apparaît toujours pas financé.

Et de plus, la clé de répartition suggérée dans le dossier du maître d'ouvrage, n'est toujours pas validée. On peut d'ailleurs douter, en cette période de réduction des crédits, que l'Etat s'engage dans ce projet à hauteur de 60% (niveau de participation aux études). Pour ma part, je n'ai rien lu allant dans ce sens.

Quant au fonctionnement de ce nouvel ouvrage, il est estimé à environ 5,7 millions d'euros HT, ce qui reviendrait à accroître de plus de 50% le budget annuel pour l'entretien des 4 barrages-réservoirs. Pour couvrir cette somme, il est question de créer une « redevance pour service rendu ». Proposition qui peut être entendue. Mais là non plus, rien sur, l'assiette de cette redevance, sur qui la paiera et le niveau de la part de chacun.

Les communes ne seront pas les seules bénéficiaires de la réduction des dommages économiques résultant de la mise en œuvre de l'ouvrage. C'est pourquoi je pense que devraient participer au financement du fonctionnement les compagnies d'assurance, comme le suggère le Président du Conseil Général du Val de Marne, mais aussi les grandes entreprises privées et publiques.

Par rapport au financement du projet, les élus ne sauraient se satisfaire des propos du Directeur général de l'EPTB Seine Grands Lacs qui estimait, lors de la réunion publique du 22 novembre 2010, à Corbeil-Essonnes que « *le débat public participe à la mise au point de ce plan de financement* ». Curieuse conception de faire débattre sur un projet dont le financement de l'investissement est inconnu et dont ne sait pas comment la couverture du fonctionnement sera assurée.

J'ai, également une interrogation qui porte à la fois, sur l'efficacité des 4 barrages-réservoirs actuels et sur la capacité financière de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs pour assurer leur pérennité.

Ce questionnement est légitime, lorsque l'on apprend, à la lecture des présentations faites par le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs du projet de la Bassée aux élus de Paris, que si par le passé, le budget de fonctionnement était suffisant « *pour garantir un bon entretien de ces ouvrages sensibles [...] Tel n'est plus le cas aujourd'hui* ». Parallèlement, il annonce 20 millions d'euros de travaux pour le site de Pannecièrre, et plus de 40 millions pour le canal d'amenée au lac réservoir de la Forêt d'Orient.

Au total, les opérations de réhabilitation des 4 ouvrages sont évaluées à 47 millions d'euros pour les années 2011-2012, et à au moins 110 millions d'euros pour celles « *déjà identifiées comme nécessaires pour la période 2014-2020* » (Participation aux dépenses d'exploitation et d'aménagements des lacs -réservoirs... , résumé du dossier d'enquête).

D'où cette double question.

L'état des 4 barrages-réservoirs, dont le plus ancien à plus de 60 ans, est-il en mesure aujourd'hui, comme cela est indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage (page 23), de nous garantir que « *leurs actions combinées diminueraient de 70 cm la hauteur de l'eau à Paris dans le cas* » d'une crue de type 1910 ?

L'EPTB Seine Grands Lacs a-t-il les moyens de financer ces travaux de réhabilitation qui s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros, et cela dans le même temps que la construction de l'ouvrage de la Bassée ? Si non, qui financera en cette période de restriction budgétaire et de diminution des ressources des collectivités territoriales ?

Avant d'engager les travaux de la Bassée, des réponses par le maître d'ouvrage, à ces deux autres questions s'imposent.

Ivry développe, sur le quartier du Port (classé inondable par le PPRI), un projet d'aménagement « *Ivry Confluences* » qui se traduira à terme par la construction de plus d'un million de mètres carrés de logements, d'activités, de commerces et d'équipements.

L'opération « *Ivry Confluences* » prend en compte le risque des crues et intègre l'ensemble des prescriptions du PPRI. Les aménagements sont conçus de manière, à minimiser l'impact des crues, à réduire les risques pour les habitants, à faciliter l'évacuation de l'eau et plus globalement à gérer un épisode de crue en minimisant tous ses impacts.

D'autres villes riveraines du fleuve, Paris, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, entre autres, ont également programmé des opérations le long la Seine.

On peut s'interroger si les sommes projetées pour réaliser et entretenir un seul ouvrage, ne seraient pas mieux utilisées, tant au plan économique, qu'au plan de la gestion des crues, en finançant des projets à l'échelle des différents territoires menacés.

Comme cela est évoqué dans plusieurs cahiers d'acteurs (le comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil Général du Val de Marne), l'ouvrage ne doit pas renforcer l'idée largement répandue, que tout risque serait définitivement écarté.

Si ce projet devait être poursuivi, il conviendrait que soient développées dans le même temps et en direction de tous ceux qui vivent au bord du fleuve, des actions de sensibilisation, de responsabilisation pour qu'émerge une culture partagée du risque qui, à mon sens, est un élément important pour la prévention et la gestion des inondations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Député du Val de Marne**

**Pierre Gosnat**

